

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GARONS**

**SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
<b>25</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>10 juin 2025</b>	<b>10 juin 2025</b>

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Christel PEREZ, Monique BOYER, Marlène VALENZA et Viviane XAYKAO, Messieurs Alain LASSERRE, Philippe PAILHES et Francis LEJEUNE.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MALIGE.

**Objet de la délibération DE202506 15 - ECOLE NUMERIQUE :  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE POUR LE GROUPE  
SCOLAIRE JEAN MONNET - ELEMENTAIRE**

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rapporte :

Par délibération du 14 mars 2024 le Conseil Municipal a approuvé le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique (DN) de Nîmes Métropole et la commune de Garons, incluant notamment les Ecoles Numériques, et autorisé Monsieur le Maire de Garons à signer la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la commune de Garons.

**Vu** la nécessité de procéder au remplacement des matériels informatiques vieillissants et obsolètes (TBI par des Ecrans Numériques Interactifs et des PC portables de la salle informatique) de l'école élémentaire Jean Monnet, elle propose de solliciter un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole.

**Considérant** le projet de la commune de renouveler le matériel numérique obsolète de l'école élémentaire Jean Monnet,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : d'approuver les demandes d'aides financières autour du projet d'écoles numériques et notamment l'attribution du fonds de concours créé à cet effet par Nîmes Métropole.

**ARTICLE 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents (contrats, avenants, conventions, lettres d'engagement ou marchés) relatifs à a mise en œuvre du projet d'écoles numériques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

  
Brigitte MALIGE  
Secrétaire de Séance



**Yves RODRIGUEZ**  
**Maire de Garons**  


*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*